



## Création de valeurs en Nouvelle-Aquitaine

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud- Région Nouvelle-Aquitaine

Destinataires : prestataires de formation

Date : 2 février 2023

### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

### L'origine de l'appel à innovation

Lors de l'élaboration des Plans de Développement de la Formation dans les Territoires, la thématique de la création de valeur pour les exploitations agricoles et plus largement la question du revenu fut centrale. Les membres des comités pensent que la formation en confortant et en développant les compétences a un rôle à jouer en accompagnant les agriculteurs à générer de la valeur ajoutée sur leurs exploitations.

La création de valeur est une notion étendue qui renvoie à des définitions et pratiques diverses. Ainsi, des choix ont été faits par les élus en fonction de leurs priorités et aussi en fonction de l'offre existante. En effet, par exemple, les démarches de certification (HVE et autres...) n'ont pas été retenues car il y a une offre de formation déjà importante sur ce sujet.

Au-delà des thématiques choisies (voir point 2), il a été décidé d'impulser une dynamique « formation » sur ce sujet, en impliquant différents acteurs locaux comme des groupes d'agriculteurs porteurs de projets et d'initiatives innovantes susceptibles de créer de la valeur ajoutée mais aussi les organisations économiques et les organismes de formation qui accompagnent ces groupes.

Enfin, afin de structurer une offre de formation pérenne sur cet enjeu, nous avons fait le choix de lancer un appel à innovation, pour permettre l'expérimentation de formations « tests ». Nous accompagnerons les porteurs de projet de création de valeurs et les organismes de formation pour les aider à structurer et à mettre en place leurs formations. Ensuite, nous évaluerons et capitaliserons les enseignements afin de démultiplier et de développer l'offre de formation sur la création de valeur.



### Les étapes de la démarche Appel à innovation

La démarche se déroule en plusieurs étapes:

- Une première étape de réponse à un appel à innovation.

A ce stade, les réponses attendues ne sont pas des actions de formation finalisées mais des projets qui pourront être travaillés ensuite notamment dans le cadre de l'appui et de l'accompagnement proposé par VIVEA. Dans cette réponse, nous souhaitons, avant tout, connaître le groupe d'agriculteurs ciblé, son projet et son intérêt pour la formation. Dans le cas d'une réponse par un organisme de formation, la réponse devra nous faire part du projet de formation envisagé.

- Une étape d'accompagnement collectif

Cet accompagnement s'appuiera sur les conditions nécessaires à la réussite des formations expérimentales et permettra d'apporter des ressources (en ingénierie de formation par exemple), d'échanger sur les projets, leur avancée...

Vous serez amené à rencontrer les autres porteurs de projet et éventuellement un ou des « experts » que VIVEA sollicitera. Cet accompagnement est financé par VIVEA

- La réalisation des formations construites dans le cadre de cet appel à innovation, avec prise en charge par VIVEA sous réserve du respect de notre appel d'offre permanent (lors des sessions d'instruction et selon un tarif plus favorable).
- Une dernière étape d'évaluation et de capitalisation qui sera réalisée par un consultant mandaté par VIVEA. L'objectif de cette capitalisation sera de favoriser une démultiplication des actions conduites dans le cadre de cet appel à innovation.

### Périmètre géographique de l'appel à innovation

Nouvelle-Aquitaine

## 2. Objectifs de l'appel à innovation

### Objectif général

Il s'agit d'impulser une offre de formation nouvelle permettant la création de valeurs sur les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine.

### Champ et thématiques

Les projets proposés, qui seront accompagnés à terme par des formations expérimentales, dans le cadre de cet appel à innovation, devront être susceptibles de créer de la valeur pour les exploitants en leur permettant de :

- valoriser leurs produits et en les commercialisant au mieux
  - Communiquer sur ses pratiques et produits



- Commercialiser au mieux ses produits
- créer de nouvelles activités
  - Se diversifier
  - Transformer ses produits
  - Produire des énergies renouvelables notamment pour aller vers l'autonomie énergétique
- s'impliquer dans l'aval
- entreprendre et de développer une approche économique
  - Calculer la création de valeur, son coût de production, son prix de revient
  - Saisir les bonnes opportunités.

## Objectifs opérationnels

A travers cet Appel à innovation, nous souhaitons :

- Inciter des organismes de formation à expérimenter des formations nouvelles / innovantes qui œuvrent au développement de compétences permettant à des groupes d'agriculteurs de conduire des projets sources de valeur ajoutée sur leur ferme
- Accompagner des groupes d'agriculteurs qui ont des nouveaux projets agricoles porteurs de valeur ajoutée en leur permettant de développer leurs compétences
- Encourager les acteurs économiques des filières agricoles à définir et à prescrire des formations visant la création de valeurs pour leurs adhérents

## 3. Les propositions attendues

Cet appel à innovation s'adresse :

- soit **directement à des prestataires de formation qui travailleront en association avec un collectif agricole, un groupe d'agriculteurs identifié**
- soit **à un collectif agricole, une organisation économique qui souhaite développer les compétences de ses membres en lien avec le projet de création de valeurs.**

### Innovations attendues

Le projet accompagné devra, à terme, proposer une offre de formation nouvelle visant à développer les savoirs et les compétences individuelles et/ou collectives d'un groupe d'agriculteurs ayant un projet ou porteur d'une initiative créatrice de valeur ajoutée.

Les modalités innovantes telles que financées par VIVEA (Accompagnements individualisés, Formation Mixte Digitale) pourront être proposées dans le parcours de formation.



## Public visé / bénéficiaires finaux

Les contributeurs de Nouvelle-Aquitaine ayant un projet de création de valeur (selon le champ défini)

**Durée minimum du parcours de formation :** 14 heures

**Période de réalisation :** de juin 2023 à mars 2024

**Nombre maximum d'actions de formation :** 3 maximum par prestataire de formation

## Les critères de sélection des projets

Les projets sélectionnés seront ceux qui :

- porteront sur un des champs et thématiques définis au point 2
- montreront en quoi le projet accompagné par la formation est, in fine, créateur de valeur pour les exploitations agricoles et détailleront les compétences à mettre en œuvre
- s'appuieront sur un groupe d'agriculteurs identifié porteur d'un projet innovant et créateur de valeur ajoutée
- seront portés par un organisme qui s'engage dans l'ensemble de la démarche proposée (point 4 et signature de la Charte de partenariat).

Enfin, notre choix de sélection favorisera la diversité des initiatives. Nous souhaitons que ces formations « tests » se réalisent sur l'ensemble de la Région et concernent différentes productions et des projets divers.

## 4. La démarche et l'accompagnement proposé

### La démarche proposée :

A travers cet appel à innovation, nous proposons de (d'):

- sélectionner environ 15 projets de formations expérimentales et de les financer
- accompagner les partenaires sélectionnés de façon collective
- conduire une évaluation des formations « tests » réalisées et des conditions de mise en œuvre
- capitaliser les enseignements des formations, des retours d'expérience et des évaluations et les communiquer afin que puissent se mettre en place d'autres formations sur cette thématique.

### L'accompagnement proposé

Il sera collectif et s'adressera donc à l'ensemble des porteurs de projet sélectionnés.

Il sera de 3 jours maximum en présentiel (avant – pendant – et après les formations) et permettra de partager les initiatives et aussi d'accompagner à la mise en œuvre des formations



(proposition d'innovation pédagogique par exemple) pour les organismes retenus. Les thématiques et le contenu des accompagnements seront définis en fonction des porteurs de projet et de leurs attentes.

### Modalités d'évaluation et de capitalisation

Les organismes retenus pour mettre en œuvre les formations « tests » s'engagent à fournir tous les éléments permettant d'évaluer les formations et de capitaliser les enseignements.

### Implication des prestataires de formation

Il sera demandé aux prestataires de formation une implication particulière formalisée dans la charte de partenariat jointe en annexe (suivi de l'ensemble des réunions proposées, communication des éléments nécessaires aux travaux d'évaluation et de capitalisation....)

## 5. Le planning envisagé

Dates/périodes	Étapes
2 février 2023	Publication de l'appel à innovation
31 mars 2023	Date limite de dépôt des dossiers
25 avril 2023	Sélection des projets
Printemps 2023	Première réunion pour les porteurs de projets sélectionnés
Été 2023 – Printemps 2024	Réalisation des formations « tests »
Automne 2023	Deuxième réunion pour les porteurs de projets sélectionnés
Fin 2023 - Début 2024	Évaluation des formations
Début 2024	Troisième réunion pour les porteurs de projets sélectionnés

## 6. Modalités de financement des actions de formation

Les financements de VIVEA permettent seulement d'intervenir sur le coût pédagogique des formations et uniquement pour les contributeurs à jour de leur cotisation formation.

### Modalités d'achat et de prise en charge des formations

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le **prix d'achat plafond** des actions de formation répondant à cet appel à innovation est fixé à 60€ TTC par heure/stagiaire. La **prise en charge plafond** de VIVEA est fixée à 50 €TTC par heure/stagiaire.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge .



## Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur [vivea.fr](http://vivea.fr).

## Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur [vivea.fr](http://vivea.fr).

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA.

## **Modalités de conventionnement des projets sélectionnés**

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à innovation devront faire l'objet d'une demande de financement qui devra être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- sur une session d'instruction, dans la priorité Créer de la valeur de l'appel d'offre permanent du comité Nouvelle-Aquitaine, en cochant le projet « Création de valeur »

## **7. Modalités de réponses et de sélection des projets**

### **Modalités et dossier de réponse**

- ▶ Date butoir des réponses : 31 mars 2023
- ▶ Dossier et pièces à fournir : formulaire de réponse et fiche d'identité du groupe accompagné
- ▶ Adresse mail d'envoi des réponses : Valérie Lopez [v.lopez@vivea.fr](mailto:v.lopez@vivea.fr) et votre conseiller VIVEA de votre département  
33, 24 : Pascal MASSOU [v.massou@vivea.fr](mailto:v.massou@vivea.fr)  
16, 17, 79, 86 Catherine VIGE [c.vige@vivea.fr](mailto:c.vige@vivea.fr)  
47, 64, 40 Gilles YSOS [g.ysos@vivea.fr](mailto:g.ysos@vivea.fr)

### **Critères de sélection**

Préciser les critères de sélection

- ▶ Respect du champ thématique (paragraphe 2)
- ▶ Projet s'appuyant sur un groupe d'agriculteurs identifié porteur d'un projet de création



de valeur

- ▶ Mise en évidence de la création de valeur du projet pour les exploitations agricoles
- ▶ Cohérence des moyens mobilisés par rapport au projet
- ▶ Cohérence des prix proposés par rapport aux moyens mobilisés
- ▶ Diversité des projets (localisation, productions, filière, porteurs de projet)
- ▶ Respect des prix plafonds

A noter : les formations financées dans le cadre de cet appel à innovation ne peuvent correspondre à des projets identiques à de précédentes demandes financées par VIVEA.

## Processus de sélection et calendrier

- ▶ Instance de sélection : comité technique VIVEA
- ▶ Date de sélection : 25 avril 2023
- ▶ Modalités et date de notification des réponses : réponse par mail le 26 avril 2023

-----

Pour en savoir plus sur cet appel à innovation, vous pouvez contacter, les conseillers  
de Nouvelle-Aquitaine :

Départements 19, 23, 87 : Valérie Lopez [v.lopez@vivea.fr](mailto:v.lopez@vivea.fr)

Départements 33, 24 : Pascal MASSOU [v.massou@vivea.fr](mailto:v.massou@vivea.fr)

Départements 16, 17, 79, 86 Catherine VIGE [c.vige@vivea.fr](mailto:c.vige@vivea.fr)

Départements 47, 64, 40 Gilles YSOS [g.ysos@vivea.fr](mailto:g.ysos@vivea.fr)



## ANNEXE

### Formulaire de réponse

A envoyer avec la fiche d'identité du groupe à

Valérie Lopez [v.lopez@vivea.fr](mailto:v.lopez@vivea.fr) et votre conseiller VIVEA de votre département

Dept 33, 24 : Pascal MASSOU [v.massou@vivea.fr](mailto:v.massou@vivea.fr)

Dept 16, 17, 79, 86 Catherine VIGE [c.vige@vivea.fr](mailto:c.vige@vivea.fr)

Dept 47, 64, 40 Gilles YSOS [g.ysos@vivea.fr](mailto:g.ysos@vivea.fr)

Au plus tard le 31 mars 2023

Ce formulaire de réponse s'adresse :

- soit directement à un prestataire de formation qui travaillera en association avec un collectif agricole, un groupe d'agriculteurs identifié
- soit à un collectif agricole, une organisation économique qui souhaite développer les compétences de ses membres en lien avec le projet de création de valeurs.

Les points à remplir dépendent de votre identité.

#### 1. Votre identité, vous êtes

- Un organisme de formation
- Une organisation économique
- Un groupe d'agriculteurs

Nom :

Adresse :

Responsable juridique de la structure (Nom/fonction) :

Responsable du projet (Nom/mail/tel) :

#### 2. Titre du projet

#### 3. Résumé du projet et de l'innovation proposée





Fait à :

le :

Nom, fonction et signature du représentant :

S'engage par la présente à réaliser l'ensemble des étapes du dispositif défini en page 2 de l'appel à innovation



## La proposition

### 1. Votre motivation

### 2. Qui est le groupe ciblé (+ compléter la fiche d'identité du groupe)- Sa localisation

### 3. Quels sont le champ et la thématique visés ? (à cocher)

- valoriser leurs produits et en les commercialisant au mieux
  - Communiquer sur ses pratiques et produits
  - Commercialiser au mieux ses produits
- créer de nouvelles activités
  - Se diversifier
  - Transformer ses produits
  - Produire des énergies renouvelables notamment pour aller vers l'autonomie énergétique
- s'impliquer dans l'aval
- entreprendre et de développer une approche économique
  - Calculer la création de valeur, son coût de production, son prix de revient
  - Saisir les bonnes opportunités

### 4. Pouvez-vous nous dire, en quoi le projet accompagné est susceptible, in fine, de créer de la valeur ajoutée pour les exploitants



5. Selon vous, en quoi la formation peut-elle apporter une réelle plus-value à votre projet et au groupe ?

6. Si votre projet est sélectionné, vous acceptez de participer à 3 jours d'échanges et d'accompagnement, quelles sont vos attentes par rapport à ces journées ?



7. La formation envisagée est-elle nouvelle pour votre structure ? pourquoi est-elle innovante ? *(à remplir uniquement par un organisme de formation)*

8. L'architecture du parcours de formation *(à remplir uniquement par un organisme de formation)*

9. Quels sont les moyens humains mobilisés pour sur ce projet ?

Nom prénom – mail	Structure	Profil	Rôle dans le projet

10. Fiche d'identité du groupe accompagné (modèle libre) - être le plus précis possible sur la typologie des exploitants : production, expérience sur le sujet, intérêt ou pas pour la formation, projets des exploitants, estimation du nombre de personnes à accompagner, partenaires éventuels du groupe ...

